



## Cercle des Réseaux Européens

## Echange avec Valeria Miceli

Membre du cabinet d'Ursula von der Leyen  
20 novembre 2020

*Le 20 novembre, le Cercle des Réseaux Européens a eu le plaisir d'accueillir Valeria Miceli, membre du cabinet de la Présidente Ursula von der Leyen, afin d'échanger sur la première année politique de la Commission européenne. Du bilan de la première année aux grands projets à venir, la discussion a abordé les ambitions de la Commission mais aussi la réponse à la crise liée à la Covid-19 et aux incertitudes sur le Brexit.*

### Une première année dense et inattendue

La première année de mandat de la Commission von der Leyen peut être partagée en deux grandes phases : les **cent premiers jours et ses nombreuses initiatives marquant les premiers jalons de l'ambition politique** d'Ursula von der Leyen, et la **crise sanitaire de la Covid-19**.

**Les cent premiers jours** : cette phase a débuté symboliquement avec l'adoption à peine 11 jours après la mise en place du Collège, du Green Deal qui a placé l'Union européenne au premier plan de la lutte contre le changement climatique au niveau mondial. Par ailleurs, un Mécanisme de juste transition doté de 100 milliards d'euros a également été proposé. L'objectif est de ne laisser personne derrière dans ce grand mouvement européen vers la neutralité climatique. Cette somme ne sera cependant pas suffisante car les montants financiers nécessaires à la transition écologique de l'UE sont colossaux. La Commission a donc présenté son plan d'action pour la durabilité et a travaillé tout au long de l'année sur la taxonomie, dans le but de flécher et favoriser les investissements privés sur des objectifs de durabilité. La Commission a également présenté sa Loi climatique pour la neutralité carbone à l'horizon 2050, proposant des objectifs transitoires pour 2030.

L'agenda vert n'était pas la seule composante de ces cent premiers jours. La Commission a également travaillé à la transition numérique, cherchant à insuffler un leadership européen dans le secteur numérique, avec une stratégie européenne sur les données et une stratégie en matière d'intelligence artificielle présentées en février 2020. De nombreuses propositions sont à venir pour décliner les orientations de ces stratégies.

**La crise sanitaire** : en mars, le taux de contagion s'est brusquement accéléré. Les États membres ont dès lors commencé à prendre des décisions unilatérales, sans concertation, créant le chaos au sein de l'UE.

La Commission est donc rapidement intervenue pour coordonner ces réactions et éviter des blocages internes. Les premiers résultats de cette coordination se sont fait sentir, notamment sur la question des vaccins mais aussi des corridors pour assurer la réalité du marché intérieur en matière de transport. La réaction sur le volet économique fut également importante, avec l'adoption d'un cadre temporaire pour les aides d'Etat ou la suspension du Pacte de stabilité et de croissance. La Commission a également développé l'instrument SURE afin de soutenir les régimes et mesures sociales dans les États membres. Cette crise a profondément transformé le débat budgétaire avec la proposition d'un Fonds de relance, baptisé Next Generation EU, doté 1,8 trillions d'euros. Il s'agit d'une étape sans précédent dans l'histoire de l'UE, pour laquelle la collaboration entre Angela Merkel et Emmanuel Macron fut cruciale. Cette initiative est aujourd'hui dans une phase très délicate avec quelques États membres qui luttent pour bloquer le paquet budgétaire. La Commission travaille actuellement sans relâche pour trouver un compromis avec les pays concernés. Next Generation EU mettra également en œuvre la double transition verte et numérique.

Au total, ce sont 800 initiatives qui ont été adoptées depuis le début de la crise. Leur suivi retarde les travaux de la Commission et le calendrier fixé début 2020.

### Les grands axes d'action pour le futur

Les États membres luttent pour faire face à la deuxième vague du virus et aux conséquences économiques. L'action des États membres est nettement mieux coordonnée. La Commission a intégré la crise dans son agenda de travail, sans pour autant modifier ses ambitions. Les grandes lignes du programme de travail 2021 sont claires : poursuivre la double transition verte et digitale. Sur le volet durabilité, il est avant tout question de rendre l'objectif de 55% de réduction des émissions de CO2 d'ici 2030 opérationnel en procédant à la révision de plusieurs législations. Sur le volet numérique, beaucoup d'initiatives sont à attendre, notamment la loi sur la gouvernance des données, la loi sur l'Intelligence artificielle ou encore la mise en place d'une identité numérique européenne. La Commission veut poursuivre son action géopolitique et poursuivra ses efforts pour renforcer le rôle de l'Euro, refonder l'OMC, ou encore coopérer avec la nouvelle administration américaine pour une nouvelle relation transatlantique.

### La taxonomie comme grand chantier

La finance durable est une priorité pour concrétiser les engagements européens.

Il est désormais nécessaire de détailler les critères techniques pour identifier les investissements vers les activités dites durables. C'est l'enjeu des actes délégués sur lesquels travaille la Commission. Le premier, se concentre sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Une consultation publique a été lancée le 20 novembre pour recevoir les commentaires des parties prenantes avant l'adoption de cet acte délégué pour la fin de l'année. Cette consultation est très importante pour la Commission qui souhaite connaître les préoccupations des parties prenantes. A noter que la question du nucléaire ne sera pas traitée dans cet acte délégué, la Commission étant dans l'attente d'une expertise complémentaire. Le second acte délégué sera adopté d'ici la fin 2021 et établira les critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux. La plateforme récemment formée travaillera sur ce nouvel acte délégué.

La taxonomie doit poursuivre un objectif ambitieux, à savoir la neutralité climatique à l'horizon 2050.

L'année prochaine sera également marquée par l'adoption d'une stratégie mise à jour pour la finance durable. Cette dernière, initialement prévue cette année, a été décalée en raison de la Covid-19. Cette dernière sera présentée au premier trimestre 2021, la nouvelle Commissaire Mairead McGuinness (Irlande) souhaitant également apporter sa touche au dossier. Cette initiative amènera la taxonomie à un nouveau niveau, renforçant autant que possible les questions d'efficacité du critère de durabilité, ainsi que la transparence et la divulgation des informations financières.

## **Le Brexit**

L'UE œuvre pour parvenir à un accord avec le Royaume-Uni. Cependant, l'UE doit protéger son marché unique et l'accord sur l'égalité des conditions de concurrence. Suite à la proposition de Boris Johnson, retoquée par son parlement national, l'UE émet désormais des réserves sur l'attitude du Royaume-Uni et sa volonté de respecter ses engagements internationaux. Mais l'accord de retrait s'est conclu au tout dernier moment la dernière fois. Ce même scénario pourrait se reproduire alors que l'échéance du 31 décembre s'approche.

## **Quelles échéances pour la mise en œuvre du plan de relance ?**

La Commission espère que le Plan de relance sera adopté formellement en janvier 2021. La date limite pour que les États membres présentent à la Commission leur plan national est fixée à avril 2021. A cette date, les États membres devront également présenter leurs plans nationaux de réforme dans le cadre du semestre européen.

La Commission évaluera les plans un par un. Cela prendra donc un peu de temps mais le lancement opérationnel de la demande de prêt de la Commission ne pourra de toute façon pas intervenir avant que le texte ne soit ratifié par tous les États membres et leurs parlements nationaux. Ces derniers lanceront donc ce processus en même temps que l'évaluation des plans nationaux conduite par la Commission pour ne pas perdre de temps.

Lorsque le plan de relance sera définitivement approuvé, les États membres auront l'opportunité de demander à recevoir une avance budgétaire pour démarrer la mise en œuvre de leurs plans nationaux. Le processus de versement des fonds qui suivra sera ensuite progressif et par pallier, conditionné à l'atteinte des objectifs des plans nationaux.

A ce titre, il sera important de déterminer comment l'argent sera investi dans des projets durables. Le personnel dédié à cette évaluation rencontre actuellement certains États membres bien avancés dans leurs plans nationaux pour répondre à ces questions. Il s'agit donc du bon moment pour les parties prenantes de discuter avec les autorités nationales. La Commission européenne souhaite en effet que les gouvernements nationaux consultent de manière substantielle les parties prenantes pour aboutir à des plans nationaux convenant à tous.